

Carimentran : le(s) Sauvage(s)

Autor(en): **Boillat, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-853455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

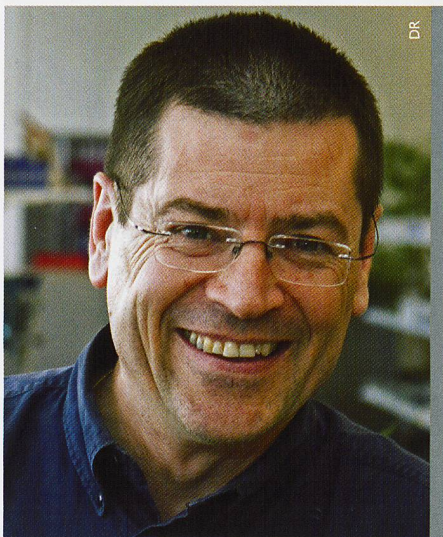
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carimentran : le(s) Sauvage(s)



Olivier Boillat, gardien de la tradition du Carimentran.

De l'extérieur, on pourrait presque se demander quelle mouche a donc bien pu piquer Olivier Boillat, juriste de profession, pour revêtir un « habit » de Sauvage à chaque Carnaval des Franches-Montagnes depuis plus de trente ans. Car c'est là aussi une tradition singulière que le comité du carnaval a remise au goût du jour. « Cette pratique dite de Carimentran a été réintroduite au Noirmont en 1991, mais nous savons qu'elle est bien antérieure à cette date, explique notre interlocuteur. De là à savoir en quoi cela consistait exactement, c'est autre chose. »

Des documents y font en effet référence en 1577 dans les « accords des manants du Noirmont ». On y parle de poulains devant être présentés devant un jury avant le Carimentran.

Une tradition à travers l'Europe

Aujourd'hui, les quinze personnes constituant le comité du Carnaval des Franches-Montagnes sont exclusive-

ment masculines. Une particularité toute franc-montagnarde, mais totalement justifiée en regard du passé. « C'est une réminiscence des sociétés de garçons qu'avait auparavant chaque village, explique notre interlocuteur. Et seules ces quinze personnes sont habilitées à porter le costume de Sauvage. » Car loin d'être un folklore issu de nulle part, la tradition de la sortie des Sauvages répond non seulement à une symbolique forte et détaillée, mais également, à l'époque, à un processus de rencontre entre garçons et filles.

Pourquoi perpétuer cette tradition ? « Pour garder et transmettre l'âme de la région, de ses us et coutumes. Cette tradition en fait partie intégrante. »

Anthropologues et sociologues d'ici et d'ailleurs se sont intéressés à cette pratique remise au goût du jour. D'autant que traditionnelle dans notre canton, cette sortie des Sauvages n'est pourtant pas propre au Noirmont uniquement. « On retrouve cette spécificité sur une bande continentale allant du sud-ouest du Portugal pour remonter jusqu'en Pologne, conclut Olivier Boillat. Il existe une tradition des Sauvages partout et chacun avec son bestiaire. »

Preuve en est que la tradition intéresse par-delà nos frontières cantonales, les Sauvages ont été invités à la Fête des Vignerons, qui se tiendra à Vevey du 18 juillet au 11 août pour représenter le canton du Jura.



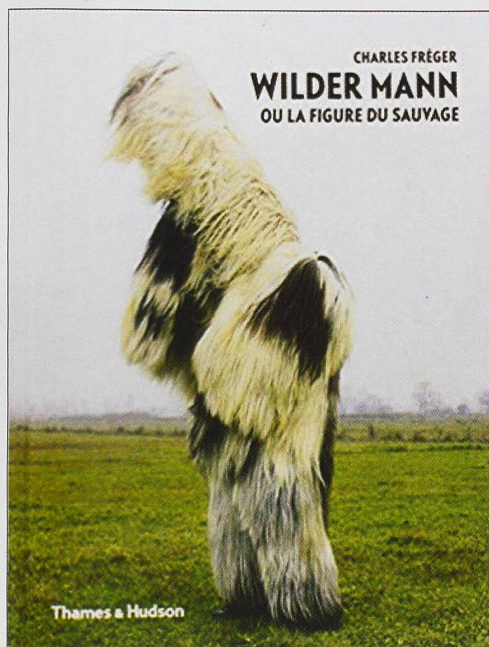
Photo ci-dessus et en haut à droite: La bande se déplace avec bruit dans le village à la recherche de la personne, si possible une jeune fille, qui osera les provoquer en criant le mot « connu ». La poursuite sera alors lancée à travers le village et les « connus », armés de verges et de fouets, tenteront d'attraper la jeune fille avant qu'elle ne se réfugie dans une maison. Dès qu'elle aura échappé aux « connus », une autre relancera le cri à l'autre bout du village et la poursuite reprendra dans un autre lieu, jusqu'au moment où l'une d'entre elles ne pouvant échapper aux mains des Sauvages se fera attraper. Elle sera alors fouettée, noircie à la suie, voire jetée dans la fontaine.*

*Le Carnaval jurassien (XIX^e et XX^e siècles). Une réflexion sur la tradition, Laurence Marti.

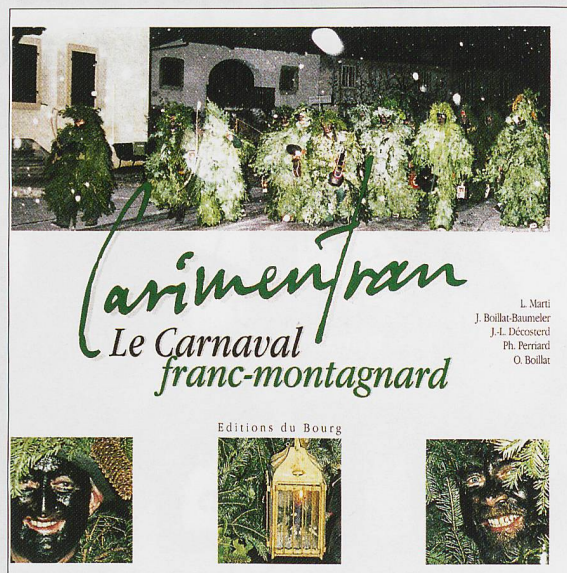


DR

Pour en savoir plus



Charles Fréger a photographié de nombreux sauvages en Europe. Ce travail photographique comprend bien sûr nos sauvages jurassiens. *Wilder Mann, ou la figure du sauvage*, Charles Fréger. Éditions Thames & Hudson



Carimentran. Le carnaval franc-montagnard, 1998. L. Marti, 128 pages richement illustrées, Éditions du Bourg